



CTM du 16 juillet 2015
Ou
Le « strike » du dialogue social !

Mesdames et Messieurs les représentants au CTM

L'ordre du jour, concernant cette instance, a été arrêté comme suit :

1° Points pour avis :

- Conditions d'accueil et de formation des apprentis ;
- RIFSEEP : arrêté d'adhésion des adjoints administratifs et des adjoints techniques ;
- Plan d'actions cadre « Diversité 2015/2016.

2° Points pour information :

- Réorganisation territoriale de l'État ;
- Bilan indemnitaires 2014 et perspectives 2015 ;
- Présentation du rapport annuel de la diversité 2013-2014.

CTM « lourd » par les sujets abordés mais dont le point essentiel, majeur, le un qui englobe le tout, reste toujours le dialogue social, sa conduite, sa déclinaison et sa mise en scène

Depuis les élections générales de décembre dernier, une première heure des bilans ? Celle des comptes ? Celle des occasions manquées ? Celle des incompréhensions face aux sujets non aboutis, à vos injonctions, à vos culpabilisations des partenaires sociaux ?

En résumé, un CTM supplémentaire pour servir d'alibi à un dialogue social défaillant et caricatural depuis déjà plusieurs mois de votre part !

Ne vous en déplaise, Monsieur le Directeur des RH, l'UNSA ITEFA *ne se réjouit pas de ce constat sur ce dialogue social quasi inexistant au-delà du formalisme des réunions* (ce CT d'aujourd'hui montre même que la forme n'est même plus votre règle avec les convocations « giratoires ») : votre pratique deviendrait presque un « tribunal » par une culpabilisation des OS auprès des personnels de retarder les réformes à la hache, réforme territoriale, revue des missions RIFSEEP

Aux questions d'information, de précision de transparence et d'amendements sur ces sujets posées par nous, les partenaires sociaux, mandatés et légitimés par ceux qui nous ont élus, vos réponses sont dilatoires, incomplètes et/ou inexistantes.

L'administration peut toujours se féliciter de faire des réunions de travail, d'instances, et l'écrire à ses correspondants officiels, si il n'y aucune marge de dialogue et de négociation, si les personnels ne peuvent légitimement s'exprimer sur les sujets qui les concernent quel en est l'intérêt ?

Ce n'est pas du dialogue social comme nous étions légitimes d'espérer,
surtout dans notre ministère !

*C'est du monologue institutionnel ! Quel symbole détourné !
Un « strike » réussi pour le ministère du Travail !*

Pourtant, nous n'avons pas cessé de vous alerter sur :

- sur les bouleversements induits de la réforme territoriale, de la revue des missions au niveau des compétences ministérielles et leurs conséquences gravissimes sur un service public «déboussolé» ;
- sur la mise place descendante des régions reconfigurées et sur leur mise en œuvre à la hache sans réelle concertation et réflexion stratégique dans un contexte de crise nationale et internationale ;
- sur «l'autisme» volontaire des responsables de cette nouvelle architecture des services, digne de la « Nef des Fous » de Jérôme Bosch ;
- sur la souffrance grandissante des personnels devant ce tohu-bohu permanent de l'angoisse du lendemain et devant le fracas du silence qui seul leur répond ;
- sur « l'usure » des représentants syndicaux par ce constat d'impuissance devant ce mur d'indifférence, voire limite de mépris ;
- sur ce dialogue social qui ne l'ait plus que de nom, devenu « simulacre, pantomime » au gré d'une nouvelle « Commedia delle ARTE » sinistre et aux conséquences tragiques ;

L'UNSA ITEFA continue fermement à dire :

NON !

**Au retour de l'Ancien Régime :
Au mépris des représentants des personnels
A la méconnaissance des textes
A l'urgence unilatérale instituée en règle de droit**

Nous ne pouvons que le regretter et le condamner surtout dans cette période de réformes menées à la hussarde et sans bilan!

Sachez que cette attitude, la votre donc, conforte le constat de Frédéric Nietzsche :

« La vie a besoin d'illusions, c'est-à-dire de non vérités tenues pour des vérités ».

Refusant cette déontologie aléatoire, cette poursuite méthodique de la casse du service public, du statut général des fonctionnaires et du collectif du travail de ce ministère, l'UNSA- Itefa vous dit « **NON** » Monsieur le Directeur des RH, et vous répond, comme un écho en miroir,

*« Le pouvoir ne s'impose que du seul consentement
de ceux sur lesquels il s'exerce. »*

Étienne de la Boétie - Discours de la servitude volontaire, 1548, écrit à l'âge de 18 ans ... ! »

